Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 620

Artikel: Les expositions

Autor: Pennello

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264581

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Voici les timbres du 1er goût, dont nous recom-Voici les timbres du 1º aoit, dont nous recommandons bien chaudement l'achat à nos lecteurs. D'abord parce que leur vente apporte des ressources appréciables à ce Don National tindipensable pour Paide à nos soldats, et à l'Alliance suisse des Samaritains dont le travail est si utile; puis aussi parce qu'ils ont — celui du bimithénaire de Genève essentiellement — un cachet artistique qui fait du simple geste de les coller sur enveloppe une joie pour les yeux! Rarement un de nos timbres-poste suisse fut aussi bien réussi que celui-là: que le chiffre de sa vente prouve son succès.

Cliché Bureau de Fresse du Don National Suisse

(Zurich) nous apporta des considérations aussi qu'approfondies sur l'esprit national a nécessité d'en imprégner notre jeunesse. Que la patrie soit en nous et pas un ment autour de nous! et que non seulement nos paroles, mais aussi notre attitude et notre acti-vité impressionnent salutairement la jeunesse! que nous sovons, de même que nos paysages, une harmonie de douceur et de ténacité, car alors nous porterons véritablement notre patrie dans notre cœur, et nous pourrons agir sur la jeunesse

et témoigner en faveur de notre pays. C'est avec des paroles de reconnaissance que M== Mercier clôtura l'Assemblée générale de 1942. L'après-midi fut consacrée à la visite des célèbres établissements de bains de Baden, et vers le soir les participantes se dispersèrent, emportant de cette charmante et hospitalière cité un nouveau zèle au travail.

(Libre traduction française)

V. H.

A travail égal...

Notre confrère britannique. The International Women's News, relève avec une indignation jus-tifiée les tarifs annoncés pour la rétribution des enfants chargés par une commission du Ministère de l'Agriculture de la cueillette durant cet été des baies et des petits fruits. (Ce n'est donc pas seulement chez nous que l'on s'ingénie à ne rien laisser perdre de ce que nous prodigue la bonne Nature!). Car voilà-t-il pas en effet que, même pour ces mioches, l'on a établi des tarifs diffésents suivant le sexe! Soit



Garçons de plus de 16 ans . . 8 d. l'heure Garçons de moins de 16 ans. . 6 d. ×

Comme le remarque judicieusement notre confrère, les prix payés jusqu'à présent pour ce tra-vail plus ou moins accompli en amateur étaient les mêmes pour chacun, alors que ce nouveau barême, introduit en même temps que l'organisation rationnelle de cette tâche, contribue tout simple-ment à inférioriser une fois de plus la valeur du travail féminin, en stipulant qu'une fillette active sera toujours moins payée qu'un garçon pa-

Carrières féminines

(Suite de la 1re page.)

Corsets. Lingerie.

Encore des professions où les employeurs ont de la peine, assurent-ils, à trouver du personnel de première force, qui ait le goût de son métier, et d'un travail bien fini et soigné. Nous nous demandons, en relevant ceci, si la question salaires ne joue pas aussi un rôle important, en ce qui con-cerne la lingerie, en tout cas? et si les ouvrières étaient mieux payées, on ne verrait pas des jeunes filles très capables, très adroites, très minutieuses, choisir, elles aussi, ce gagne pain?

Le refrain est le même : abondance de maind'œuvre médiocre ou d'une honnête movenne, et deutre memorer ou d'une nomere moyenne, et très grande difficulté à trouver des ouvrières vraiment capables. Manque d'intelligence dans bien des cas; trop souvent choix de ce métier, non pas par goût, mais parce que la jeune fille n'étant guère capable d'en apprendre un autre, ses parents pensent qu'elle sera toujours assez bonne pour coudre ! manque de persévérance devant les difficultés ; préparation professionnelle insuffidifficultés sante (trois ans d'apprentissage au minimum devraient être imposés) ; emploi de l'apprentie à des travaux purement ménagers par des couturières peu consciencieuses; manque de goût et de culture, nécessité de cours de perfectionnement, pour la coupe surtout, les coupeuses qualifiées étant ra-res...: il est intéressant de voir dix-huit patronnes couturières de Lausanne faire à l'unanimité

ou presque les mêmes déclarations! Il y a là de indications dont il faut souhaiter que les intéressées tiennent compte

La mode est un art: on naît modiste, on ne le devient pas. Une jeune fille qui n'a pas reçu du ciel ce don en partage pourra devenir une couturière passable, mais ne sera jamais qu'une modiste lamentable. Tel est l'avis exprimé sans ambage par quinze modistes lausannoises.

D'autre part, font-elle remarquer, il s'agit là d'un métier saisonnier qui comporte chaque année des périodes de chômage forcé durant lesquelles l'ouvrière perd «la main». C'est pourquoi certaines suggèrent de faire apprendre aux jeunes modistes un second métier, comme celui de rem-mailleuse de bas, par exemple, ou de stoppeuse, qui leur permettrait de continuer à gagner durant morte saison. Plusieurs réclament plus de sévé-é dans l'enseignement professionnel, comportant périodiquement une sélection impitoyable et le congédiement des maladroites et des médiocres.

Photographie. Beaucoup de persévérance, une ferme de volonté de perfectionnement, la lecture assidue des publi-cations techniques, un intérêt éveillé pour tout procédé nouveau : telles sont les qualités qu'en plus des aptitudes spéciales, l'on réclame de ces

travailleuses-là.

Repassage en teinturerie Voilà un métier à recommander à des jeunes Voila un metter a recommander a ues jeunes filles robustes, minutieuses, capables d'mitiative, et qui offre à celles qui possèdent ces qualités et se sont spécialisées une situation stable et largement rétribuée. Avis aux amateurs, car le personnel bien préparé fait défaut.

A la presque unanimité (31 sur 33) les chefs de magasins estiment que leur personnel manque des qualités nécessaires à une bonne vendeuse, ceci non point tant par défaut d'intelligence que par défaut de psychologie, lenteur et maladresse d'esprit! Ils lui reprochent aussi de manquer d'ambition, de se satisfaire trop facilement, de négliger les occasions de perfectionnement, et insis-

tent encore sur la valeur d'une nature gaie et timiste, d'une tenue nette, d'une élocution facile, d'un sens du métier qui fasse traiter chaque ache-teur individuellement: trop de vendeuses en effet, apathiques ou nonchalantes, agissent auprès de la clientèle comme des automates et manquent ainsi des ventes. Souvent aussi, ce sont de trop jeunes filles qui se présentent, auxquelles un séjour préparatoire en Suisse allemande, un apprentissage poussé davantage en matière de calcul oral, de décoration de vitrine, etc., auraient fait grand



Les Expositions

Mlle Marcelle Galopin à la Mutuelle artistique", Genève

(27 juin — 18 juillet)

Genève et le lac, ainsi s'intitule, prometteuse de beauté chère aux Genevois, l'exposition qui vient de s'ouvrir dans les salons de la Mutuelle artistique. Y participent MM. Castres, Dufaux, Hornung et Mlle Galopin. C'est de cette dernière que nous nous occuperons ici. Des aquarelles, deux huiles, la plupart du can-

ton et de Genève même, expriment, dans une lu-mière chaude, l'attrait de maint site familier, que l'on voit parfois sans plus le voir, absorbé que l'on est par les soucis quotidiens. La Treille, la Tour Baudet, le Calabri, la Cour St-Pierre, la Grange, ou encore les quais et cette Route de Malagnou où le soleil filtre si gaiement parmi les vieux ombrages, on les retrouve imprégnés d'un charme nouveau.

L'atmosphère dans les œuvres de M^{Ile} Galopin, et cette joie des formes et des couleurs dont on

On sèche!...

Le Cartel romand H. S. M. nous communique :

La nécessité de conserver pour l'hiver, dans la plus grande mesure possible, le surplus des lé-gumes et des fruits qui ne peuvent pas être conommés immédiatement, a engagé de nombreuses localités romandes à organiser une installation le séchage aux usines de chocolat Klaus. de séchage, mise à la disposition des producteurs, sı modestes soient-ils; Genève a son séchage qui a fonctionné déjà en

Geneve a son sechage qui a l'onctionne dejà en 1941, il en est de même de Lausanne. La ville de Nyon a étudié un projet et va passer à l'exécution. Vevey a passé une convention avec les installations de Martigny qui travaillent pour les producteurs importants (par livraison de 300 kg.). Les petits producteurs de Martigny ont, eux, la ressource de s'adresser à l'usine de Vernayaz (chaleur récupérée). A Delémont, depuis deux ans déjà, une installation due à l'initiative privée, mais soutenue par les autorités, est au travail. La ville d'Echallens a établi, sur l'initiative de son syndic, M. Despland, un projet pour une grosse installation, d'importance plus que locale, puisque le devis d'établissement pré-

voit une somme de 200.000 fr. La ville de Neuchâtel a, depuis l'an dernier déjà, conclu un arrangement avec les usines Suchard à Serrières où installés 6 fours électriques pour le séchage. Des locaux de réception ont été ouverts Neuchâtel même avec le concours bénévole des sociétés féminines. Les expériences faites sont excellentes. Les autorités du Locle ont confié * * *

D'autre part, la Commission d'économie ménage re des Sociétés féminines de Genève nous informe qu'à côté des fours de séchage municipaux installés à Beaulieu, elle a repris dès le 1er juillet son activité qui a donné de si heureux résultats au cours de l'exercice 1941-1942. Tous les matins, de 9 h. à midi, le public pourra apporter au local de la rue Pécolat les fruits et légumes à sécher et de plus des efforts seront faits pour constituer, comme l'an dernier, des réserves de légumes secs à distribuer l'hiver prochain à des familles dans une situation difficile. L'aide de bonnes volontés pour préparer ces légumes et ces fruits sera extrêmement appréciée: s'adresser au local de séchage.

écrivait ses ordonnances. Louise Sarasin mourut le 1er janvier 1623, à l'âge de soixante-treize ans, laissant le souvenir d'une femme étonnamment savante. Mère de plusieurs en-fants, elle leur transmit sa belle intelligence et son amour de l'étude. Elle avait donc plei-nement réalisé toutes les possibilités d'une nature féminine complète.

Agrippa d'Aubigné ne devait pas connaître longtemps les joies paisibles des amitiés ge-nevoises. Le voilà bientôt courant de nou-veau les routes de France, livré à tous les périls insidieux qui guettent un réformé. Puis vient aussi pour lui le temps des amours dou-loureuses avec Diane Salviati: passion, décep-tion, rupture! Plus tard, le mariage avec Suzann de Lezay, qu'il aima tendrement et qui le laissa veuf à quarante-trois ans, lui ayant donné cinq enfants. Il y eut encore une brève liaison, quelques années après la mort de Suzanne, d'où naquit un fils illégitime qui, par une de ces ironies du

fils illégitime qui, par une de ces ironies du sort, devait compenser pour Aubigné, par ses qualités morales, les chagrins et les déshonneurs causés par le fils légitime.

Mais venons-en à l'objet de notre deuxième esquisse. A vrai dire, selon la stricte exactitude historique, il ne s'agit point ici d'une Genevoise d'origine; mais on nous permettra d'adopter, comme le firent ses contemporains, cette descendante d'un illustre famille de se d'adopter, comme le Tirent ses contemporans, cette descendante d'une illustre famille de ré-fugiés italiens, puisqu'elle passa de nombreu-ses ânnées dans notre ville et qu'elle y jouis-sait d'une considération méritée. Et puisque sa destinée s'est trouvée liée à un certain

moment, à celle d'Aubigné, nous devons aussi poursuivre brièvement l'histoire de notre hé-

A partir de la mort d'Henri IV, la si-À partir de la mort d'Henri IV, la situation d'Aubigné devient de plus en plus dificile. Mal vu à la cour de Marie de Médicis, il se brouille aussi avec ses coreligionnaires, qu'il trouve, lui, l'homme d'airain, lâches et prêts à d'inadmissibles compromis. La publication de ses poèmes vengeurs, les Traprêts à d'inadmissibles compromis. La publication de ses poèmes vengeurs, les Traqiques, et de son Histoire universelle déchaîne les foudres de la cour. Il lui faut quitter ce royaume où il se sent chaque jour plus incompris et menacé. C'est alors qu'il regarde vers Genève, cette Sion toute disposée à l'accueillir avec enthousiasme et respect. Il s'y réfugie comme dans un havre et, deux ans aurès son arrivée dans nos murs s'installa à après son arrivée dans nos murs, s'installe à Jussy, où il construit le château du Crest.

Il est âgé de près de soixante-douze ans lorsqu'il se remarie, le 24 avril 1623. Certes, il s'agit d'une union raisonnable, ménagée par des amis, avec une femme de cinquante-cinq ans et d'un caractère à toute épreuve: Renée Burlamaqui, à qui sera dévolue la douce mis-sion d'apaiser l'humeur souvent amère du vieux lutteur et d'entourer de tendresse ses dernières années.

Il nous est possible d'apprécier en connaisance de cause cette personnalité remarquable par la lecture de témoignages de ses contemporains, ainsi que des lettres et mémoires qu'elle a laissés et qui tous attestent chez elle une fermeté morale peu commune.

La famille Burlamaqui était originaire de Lucuus où elle s'était convertie à la foi ré

Lucques, où elle s'était convertie à la foi ré-

formée, ce qui l'obligea à fuir l'Italie pour la France, où elle bénéficia de la protection de Renée d'Este, duchesse de Ferrare. C'est à Montargis que naquit Renée, en 1568; elle reçut son prénom de la duchesse, qui la présenta au baptème. Après bien des pérégrinations et de housement de méridae de la Presenta d tions et changements de résidence, les Bur-lamaqui vinrent se fixer à Genève, en 1585. L'année suivante, Renée épousait, à l'âge de dix-huit ans, César Balbani, qui appartenait, lui aussi, à une famille réfugiée. De ce ma-riage, qui semble avoir été heureux, naquirent dix enfants que Renée vit mourir tous avant elle, « avec une résignation et une force d'âme eue, avec une resignation et une force d'ame, dit un de ses biographes, qui lui avaient al-tiré l'estime et l'admiration des citoyens et magistrats de Genève » Elle perdit son mari après trente-cinq ans de vie commune et parla toujours de lui avec le plus tendre regret.

Les circonstances dans lesquelles fut conclu son second mariage ne manifestent pas moins de grandeur d'ame: Agrippa d'Aubigné l'avertit qu'il venait d'être frappé en France d'une quatrième condamnation à mort par contu-mace. C'est donc un proscrit qu'elle épousera. Mais ces tragiques contingences ne sauraient faire hésiter l'énergique Renée: quel que soit le futur destin de son époux, elle tient à hon-neur de le partager.

Ainsi se reconstitue pour Aubigné un foyer éclairé par la présence d'une femme intelli-gente et dévouée. La vie y était large: on re-cevait des hôtes illustres, on donnaît des concerts, on discutait d'histoire et de poésie. Huit années s'écoulèrent paisiblement, auxquelles seule la mort d'Aubigné allait mettre fin. En avril 1630, il tombe malade, et les lettres de Renée à sa belle-fille, M^{me} de Villette, nous restituent les derniers jours de celui qui attend la fin avec la plus chrétienne espé-

« Il nous a rendu, écrit-elle, grands témoignages de la joie qu'il ressentait; et quand il faisait des difficultés de prendre nourriture, il disait: « Ma mie, laisse-moi aller en paix, je veux manger du pain céleste ». Il a été servi en tout ce qui m'a été possible de m'imaginer. Ma peine n'a rien été. Si j'eusse pu donner mon sang et ma vie, je l'eusse fait de bon cœur... ».

En dépit des tendres soins de son épouse, il rend à Dieu son âme intrépide, le 9 mai, jour de l'Ascension. Et la douleur de la veuve, douleur commune à tant de femmes, s'épanche dans les lettres adressées à la fille et au gendre du défunt: « Il me semble impossible de croire que ce coup me soit arrivé. Je ne le verrai donc plus !... J'ai tout perdu. Celui par qui je vivais contente en lui rendant service n'est plus. Il me semble que je n'ai plus rien à faire au monde »... Et pour comble de chagrin, Renée avait vu mourir ce même jour son frère, Jacques Burlamaqui. En dépit des tendres soins de son épouse

son frère, Jacques Burlamaqui.
Agrippa d'Aubigné léguait à sa femme de l'argent, ainsi que ses livres français et italiens. Désormais, elle vécut d'une existence
retirée, consacrée aux œuvres de piété, dans
une propriété de sa famille, au Petit-Saconnex.
Elle mourut en 1641, à l'âge de soixante-treize
ans. Son testament est intéressant à lire. Elle y
déclare son désir d'être enterrée à Plainpalais,
auprès de M. Balbani, «mon très cher et bien
aimé mari et des dix enfants que nous avons



Jne Assemblée vaudoise.

L'Association vaudoise pour le Suffrage fémi-in a tenu, le 13 juin, à l'hôtel du Mont-Blanc, à Morges, son assemblée de délégués sous la prési-Morges, son assemblee de delegues sous la presi-dence de Mie A. Quinche, avocate à Lausanne; cina sections sur sept étaient représentées; Mme Nicati-de Luze, présidente de la section morgien-ne, avait fleuri les tables de roses et de lis jau-nes et réservé le meilleur accueil aux visiteuses. Après avoir salué les déléguées des sociétés

sœurs, M¹le Quinche rappelle la mémoire de M. Ernest Bovet, et donne connaissance du rapport annuel. Elle demande aux sections en sommeil de se reconstituer, d'étudier les problèmes actuels, de s'intéresser aux événements afin de préparer mieux leurs membres aux tâches nombreuses que P'on impose aux femmes; ces appels à la colla-boration féminine, avec les devoirs qu'ils compor-tent, justifient l'égalité civique. Mile Quinche a énuméré diverses nominations de femmes à des postes plus ou moins importants: greffières, fem-mes juges ou assesseurs dans les tribunaux de l'enfance, membres de conseils de tutelle. L'Office fédéral de l'alimentation prescrit qu'une femme doit faire partie du comité consultatif, à constituer dans chaque commune pour trancher les litiges nés du rationnement différentiel. Les sections sont priées d'étudier le projet de brochure « La Suisse de demain » qu'éditera l'Association suisse pour le Suffrage féminin et de faire connaître leur opinion sur les réformes proposées. Les récentes élections vaudoises de conseils de prud'hommes ont fait nommer 26 femmes comme

Les avent les lecteurs de ce journal.

Les comptes, présentés par M^{lle} Kammacher, dentiste à Clarens, ont été approuvés, ainsi que la gestion. On entendit encore un rapport sur l'ac-tivité de la section de Montreux, présenté par M^{II}e Kammacher, puis M. A. Truan (Vevey), donna des détails sur l'initiative prise par les Bernoises pour réclamer le droit de vote communal, un droit que la loi bernoise reconnaissait aux veuves et aux célibataires de 1833 à 1887. Les suffragistes bernoises, soutenues par plusieurs sociétés, par des partis politiques et par trois conseillers d'Etat, tout en acceptant joyeusement les devoirs toujours plus nombreux que leur impose l'Etat, alors que les droits qui en sont le corollaire leur, sont toujours refusés, demandent la possibilité d'intervenir activement dans l'élaboration du mon-

d'intervenir activement dans l'elaboration du mon-de qui se prépare. L'assemblée écouta ensuite avec attention un exposé très clair de Mme A. Leuch (Lausanne), sur une question assez difficile: celle de la na-tionalité de la femme mariée et spécialement des mariages franco-suisses, que la conférencière suit de près depuis plusieurs années. Après avoir

rappelé que la guerre de 1914-1918 déjà a posé la question de la nationalité de la femme mariée par des cas tragiques de femmes qui se sont trouvées étrangères dans leur propre pays et ont été renvoyées dans un pays pour elles ennemi, M™ Leuch a insisté sur le fait que ni la Constitu ion, ni la législation suisses ne contiennent au-cune disposition sur la perte de la nationalité suisse par une femme qui épouse un étranger; c'est par habitude que l'on a rejeté hors de la com-munauté suisse des femmes qui ne demandaient qu'à y demeurer, sous prétexte de l'unité de la famille, d'une unité basée sur la couleur du pas-seport. Or le droit à la nationalité peut être considéré comme le droit individuel le plus important et tout à fait imprescriptible. Il l'est bien pour le citoyen suisse!

Les mesures récemment prises par la France pour la naturalisation de la femme étrangère épousant un Français ont amené le Tribunal fé-déral à autoriser une ressortissante suisse à choisir sa nationalité. Usant alors de ses pleins pouvoirs, le Département politique fédéral a décidé que la Suissesse qui omet, volontairement ou non, de formuler la déclaration de naturalisation exi gée par la législation française de 1938, perd la nationalité suisse sans acquérir celle de son mari ; cette femme sera donc apatride. Dès maintenant, la femme mariée à un étranger ne pour-ra plus avoir une double nationalité, alors que la double nationalité n'entraîne pas pour la femme les mêmes inconvénients que pour l'homme. L'homme suisse ne perd jamais sa nationalité suisse; la Suissesse épousant un étranger est rejetée hors de la communauté, sans égards aucuns. Ainsi la femme qui n'aura pas fait les dé-marches nécessaires perdra inexorablement sa na-tionalité suisse. Et comme la France se réserve le droit de ne pas naturaliser les femmes consti-tuant des éléments douteux, ces indésirables res-teront suisses tandis que l'honnête femme qui, avant son mariage, aura fait les déclarations né-cessaires pour devenir Française en épousant un Français, sera irrémédiablement perdue pour notre

Une courte discussion suivit, où furent fournis des exemples particulièrement douloureux de cas de femmes suisses parfaitement honorables et rejetées par leur pays.

Séance du Comité Central.

Ainsi qu'il en avait été chargé par l'Assemblée générale, le Comité Central a procédé à une étude approfondie des possibilités de création d'un Secrétariat permanent, lors de la séance qu'il a tenue uniquement à cet effet à Olten, le 28 juin. Après une longue discussion, il a élaboré un projet et un budget, que les Sections seront priées, par circulaire spéciale, d'étudier à leur tour avant le 14º octobre prochain, afin qu'une nouvelle discussion, sur des bases plus solides qu'à l'Assemblée de Bienne, puisse avoir lieu, lors de la Conférence des Présidentes de Sections cet automne.

eus ensemble, sept fils et trois filles ». Chose curieuse, le nom d'Aubigné n'y apparaît qu'à l'occasion de legs qu'elle fait, l'un de mille florins à un fils d'Agrippa, l'autre de soplus gros diamant à sa fille, Mme de Villette.

Dans ce testament, la veuve du grand Aubi-

Dans ce testament, la veuve du grand Aubi-gné exprime sa gratitude envers la cité qui a donné refuge à sa famille: « Je prie aussi cette dernière bonté (celle de Dieu) pour la conservation de cet Etat, et qu'acceptant sa sainte bénédiction, cette ville puisse être tou-jours l'asile et la consolation des personnes qui jours l'asile et la consolation des personnes qui se retirent dans son Eglise pour y louer et invoquer son saint nom; qu'il lui plaise augmenter ses saintes grâces à MM. de cette ville, comme aussi à MM. nos pasteurs, affir que par leur sage conduite l'Eglise de Dieu soit conservée et augmentée de plus en plus»...

Il serait faux et artificiel de vouloir recréer un type uniforme: la Genevoise. On trouve dans notre histoire, comme dans celle des autres villes, les caractères féminins les plus dajis notre instore, come das centre da dagis notre instore, come da dagis dissemblables. Toutefois, les deux femmes que nous avons présentées nous paraissent incarner certains traits qu'on se plait à reconnaître assez généralement aux Genevoises, traits qui leur font honneur et dont nous souhaitons la persistance chez nos concitoyennes d'au-jourd'hui et de demain: le goût désintéressé du sayoir, la tenue morale, le sens de la mesure, auxquels viennent s'ajouter cette vocation du dévouement conjugal et cette tentresse qui sommeillent au fond de tout cœur de femme. Ainsi, par leur vie féconde et digne. Louise Sarasin et Renée Burlamaqui ont fait cette démonstration toujours nécessaire que la vertu peut s'allier au charme, la culture de l'esprit aux plus nobles élans du sentiment. sentiment.

Marg. Maire.

la sent inondée, comme elles attirent et combien la sent mondee, comme elles attrent et communicative cette impression de bonheur qui émane des pierres, des eaux, 'du ciel, des arbres! C'est cela qui frappe et qui retient surtout, et l'en sort de l'exposition Genève et le lac avec une provision de beauté sereine et de poésie.

A travers les Sociétés

Le Cartel suisse de vacances et loisirs pour la jeunesse, qui groupe les plus importantes organi-sations suisses de jeunesse, organise un concours: Il s'agit de répondre, en un exposé de 5 à 10 pages, à la question suivante: Comment la jeunesse peut-elle le mieux venir en aide à son pays en des temps difficiles? Peuvent participer à ce concours les jeunes

gens et les jeunes filles nées entre le ler janvier 1918 et le ler janvier 1927. Les travaux devront être adressés, sous pli fermé, portant un signe de reconnaissance (ce signe sera reproduit sur une autre enveloppe contenant le nom de l'auteur) au Secrétariat du Cartel suisse, Stampfenbachstr. 12, Zurich, avant le 20 septembre 1942. Le secrétariat fournit sur demande tous renseignements complé-mentaires (caractère de l'exposé, critère, prix,

Récolte de tilleul, de camomilles et de feuilles de menthe.

Le Service complémentaire féminin civil (ap-Le Service complémentaire féminin civil (appelé aussi suivant les cantons Service auxiliaire féminin), et dont l'active présidente est Mme Haemmerli-Schindler (Zurich), nous communique qu'il a été chargé de reueillir cette odorante moisson tant pour la Croix-Rouge Internationale (envois à édes camps de prisonniers) que pour la Croix-Rouge suisse (hôpitaux, secours aux enfants). Des collectes de fleurs et de feuilles sont organisées un peu partout, selon les indications

Petit Courrier de nos Lectrices

Une ménagère qui aime à savoir le «pourquoi» à d'autres. — Je pense que je ne suis pas la seule à accepter raisonnablement les restrictions seule a accepter raisonnatiement les restrictions que nous impose l'Office de guerre pour l'alimen-tation quand celui-ci nous en explique le motif, mais qui « rouspète » quand on prend des mesures dont le bien fondé lui échappe. De ce nombre se trouve celle de la répartition en deux lots du sucre pour confitures que devrait bien motiver le dit Office dans les communications qu'il fait à la à des situations au revers du bon sens! Par exemple, j'ai une amie dont le verger compte une série de beaux cerisiers, cette année chargés de fruits, pour la conservation desquels, et en dépit de toutes les recettes prodiguées par le dit Of-fice, sa ration de sucre est largement insuffisante, alors qu'elle ne possède que deux pruniers, dont la récolte sera nulle pour cause de brouillard au moment de la floraison, et point d'autres arbres noment de la floraison, et point d'autres arbres fruitiers qui lui fasse envisager la possibilité de conserves ou de confitures pour la seconde moitié de l'été! N'aurait-t-il pas été plus normal de compier sur le bon sens et l'intelligence de nos ménagères et de leur laisser employer à leur guise et suivant leurs possibilités particulières la ration supplémentaire de sucre destinée aux conserves?

données de façon très précise pour le séchage et

la conservation.

Toutes celles de nos lectrices qui voudront y Toutes celles de nos lectrices qui voudront y participer (bien qu'en plaine, les tilleuls soient maintenant défleuris) voudront bien en informer soit Mme Haemmerli-Schindler présidente centrale, Kantonsschulstrasse 1, Zurich, soit la présidente du Service complémentaire féminin civil de leur canton (pour Genève, Mme de Rham, 22, rue Et-Dumont) qui leur feront savoir dès septembre où elles doivent adresser ce qu'elles auront soigneusement séché à l'ombre et à l'air cet été.

Carnet de la Quinzaine

SOTTENS: Emissions des « Cinq minutes de la Solidarité », le dimanche à 18 h. 45. Dimanche 12 juillet (Lausanne): Ecole pour le personnel des asiles.

imanche 19 juillet (Lausanne): Amies de la Jeune Fille: le franc pour la jeunesse. imanche 26 juillet (Lausanne): Collecte du 1er août.

Du 13 au 18 iuillet:

Du 13 au 18 juillet:

Genève: Institut des Sciences de l'Education (Institut J.-J. Rousseau) Palais Wilson: Semaine pédagogique suisse. Conférences publiques, causeries, entretiens par groupes sur des questions de méthodologie de l'enseignement individuel, d'éducation familiale, de psychologie appliquée, d'orientation professionnelle, d'éducation des arriérés, etc., etc. Excursions et visites d'institutions. Programme détaillé et renseignements à l'Institut, 52. rue des Pâquis.

ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ TÉLÉPHONE

MAGNENAT

28, RUE DU MONT-BLANC GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72

Contre les douleurs, migraines, grippe, et rhumatismes, le cachet

SOULAGINE

est toujours efficace

Dépôt général : Pharmacie du Bourg-de-Four, **E. Homberger,** Dr en pharmacie, Genève

Epuration à vapeur "Au Cygne du Nord " Maison fondée en 1860

2, rue John-Grasset Albert Schutzlé Plainpalais Tél. 4.31.33 Usine à vapeur

Désinfection de locaux après maladie, décès ou toute autre cause d'infection, par les gaz de Formol ou l'Anhydride suffureux SO « Raoul Pictet» LAVAGE DE COUVERTURES ET TOUTES ESPÈCES DE LAI-NAGES. Destruction de punaises par de puissants procédés chimiques.

XIme Camp des éducatrices VAUMARCUS, du 8 au 12 août 1942

Programme résumé du camp

Samedi 8 août. 10 h. 30 Ouverture du Camp. 15 h. M. Lucien Bovet, docteur à Cery : Au delà de la psychothérapie.

Dimanche 9 août. 9 h. Méditation. M^{lle} L. von Auw, pasteur à 9 h. Meditation. Mae L. von Auw, pasteur à Saint-Loup.
10 h. M. Russillon, missionnaire: Pour un service fécond: Vie intérieure anémique ou vie intérieure rayonnante?

h. Quelques campeuses nous parlent de leur activité.

activité.

Lundi 10 août.

9 h. Etude biblique en commun.

10 h. M. Lalive d'Epinay, secrétaire à l'Office de l'alimentation, Berne: Pour travailler dans le réel : Information sur la situation présente du pays.

15 h. Groupes de discussion :
Répercussion des conflits familiaux sur l'âmeenfantine dirigeons-nous la vie sexuelle de nos enfants?

nos enfants ?

Mardi 11 août.

9 h. Etude biblique en commun.
10 h. M. Eric de Montmollin, écrivain: Notre

Service.
14 h. Heure de lecture: Quelques pages d'auteurs suisses-allemands (en français!).
15 h. Groupes de discussion:
Comment mettons-nous nos enfants en contact avec Dieu?
1942: Honnêteté des adultes... honnêteté des enfants...

Mercredi 12 août. 9 h. Etude biblique en commun. 10 h. M. Charly Clerc, professeur au Poly-technicum: Livres, paysages et pays de Suisse allemande. 14 h. Culte de clôture.

Tous les jours: musique et cantonnements.

Prix pour les 5 jours: 24-32 fr. selon le logement. S'inscrire avant le 15 juillet auprès de S. Capt, Lutry; après cette date: chez S. Capt, « Le Lion d'Or », Le Sentier. Pour toute demande de renseignements, prière de joindre une carterfronse.

La Maison d'éducation «Les Mayoresses» recevrait avec reconnaissance des livres en français, pouvant convenir à des jeunes filles de 15 à 20 ans. Merci d'avance à toutes les personnes qui vondront blen nous aider à procurer des loisirs agréables et instructifs anv jeunes filles. Pière d'adresser les envois à la Maison d'Aducation pour jeunes filles, riece Mayoresses. Chally s. Lauanne.



Hôtel des Familles GENÈVE

"Christliches Hospiz"
en face de la gare
TOUT CONFORT

Chambre depuis Fr. 4.50





Noir deuil en 12 h. Magasins : 9, QUAI DES BERGUES Tél. 2.47,35 7, RUE DE RIVE

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

L'Ecole Dumuid organise son 19^{mc} cours de vacances à Genève, en plein air : 13 juillet - 30 août 1942. 8 h. - midi : préparation aux examens; entraînement intensif. Après-midi : visite des expositions et sports. Elèves externes ou pensionnaires. 19, rue Lamartine, tél. 2.75.62.



POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lanc 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

l'adresse ci-dessus s'adresser ou téléphoner de suite à l'adr FORMALITÉS GRATUITES

Soutenez votre "Mouvement" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité